

PROCES VERBAL
De la Séance du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures et deux minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt mai deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 28

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 1

Jean-Robin THOMASSET pouvoir à Coralie AUGER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

La séance est ouverte en présence de 28 conseillers, 1 pouvoir ayant été déposés, soit 29 votants

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

Monsieur le Maire Philippe EMIN fait valider aux conseillers municipaux le procès-verbal du 15 Avril 2026
Monsieur le Maire Philippe EMIN explique qu'il ne souhaite pas revenir sur le Procès-Verbal du 25 février dernier car il a déjà été validé en Conseil Municipal avec abstention de la minorité.

Concernant la modification proposée par Monsieur le Maire pour le procès-verbal du 25 février dernier et inscrite au procès-verbal du 15 Avril 2026, Monsieur Bernard MACLET réaffirme sa désapprobation et s'exprime au nom de la minorité :

*« Suite au projet de PV du conseil municipal du 15 avril 2026, au nom du groupe minoritaire, je prends note que notre texte relatif au PV du conseil du 25 février 2026 a bien été pris en compte ;
Par contre la rectification qui en est faite à votre initiative , et qui n'a pas été formalisée telle quelle au cours du conseil, (libellé ci-dessous rappelé) nous interpelle toujours:*

« Suite à cette remarque de Monsieur Bernard MACLET, Monsieur le Maire Philippe EMIN modifie le Procès-verbal comme suit :

« Madame Nicole ROSIER rappelle l'état des finances catastrophiques en début de la nouvelle mandature en 2014 lors de la prise fonction de Monsieur le Maire Bernard ARGENTI. Cette situation financière de la commune n'étant en aucun cas le fait des projets d'installation de neige de culture sur le site de Terre ronde et de réalisation d'un forage de reconnaissance, puisque ces deux projets ont été portés par la communauté de communes du Plateau d'Hauteville. »

- Comment et pourquoi, en février 2026, soit 12 ans après, faire référence, dans la présentation du budget 2026, au début du mandat 2014, et faire rajouter, (suite à notre intervention soulignant l'incohérence du libellé initial), la prise de fonction de monsieur ARGENTI, (élément sûrement non précisé en février 2026, puisque non incorporé au compte-rendu) en citant de plus des dossiers qui ne sont venus que bien après 2014? Cet argument, bien en phase avec la propagande électorale des Municipales 2026 développée sur une dette précédente, est indigne et inacceptable. Par conséquent, comme demandé et repris dans notre intervention, je vous demande de fournir tous les éléments comptables de la situation budgétaire qui ont amené la rapportrice de la commission des finances de 2026, à parler de 2014 alors que le mandat précédent était celui de 2020-2026 »

Monsieur Yann CRUIZIAT demande si Cormaranche en Bugey est aussi concerné par la remarque de Madame Nicole ROSIER citée ci-dessus.

Monsieur le Maire Philippe EMIN répond qu'il a dû ouvrir une ligne de trésorerie à son arrivée en tant que maire à Cormaranche en Bugey une semaine après sa prise de responsabilité pour être en mesure de faire face aux dépenses engagées précédemment.

Monsieur Yann CRUIZIAT précise qu'en 2008, au moment du début de son mandat de Maire de Cormaranche en Bugey, la commune était en zone d'alerte financière, ce qui nécessitait un suivi de la trésorerie générale. Ce n'était plus la situation de la commune en 2014.

Monsieur le Maire Philippe EMIN remet également dans son contexte la déclaration de Madame Nicole Rosier qui souhaitait exprimer son désaccord suite à une intervention de Monsieur Olivier Brochet affirmant que l'état des comptes était alors lié à l'installation et au financement par la commune des projets de canons à neige et à la réalisation du forage.

Suite à ce débat, les conseillers municipaux décident d'en rester là.

Le Conseil Municipal, avec 23 Voix POUR et 6 Voix CONTRE de Bernard MACLET, Marie AVELINE, Amélie HENRY, Florence QUICOT, Yann CRUIZIAT et Philippe VIRARD

- **ADOpte** le procès-verbal du 15 Avril 2026

2. COMMISSION FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL DU 18 MAI 2026 A 17 h 00

2.1. Présentation de la valorisation financière 2025 de la Commune

Monsieur le Maire Philippe EMIN revient sur quelques points évoqués lors de cette présentation. Il précise que les efforts consentis ont commencé à porter leurs fruits, comme le constate Monsieur PRIORE, référent de la direction des finances publiques pour la commune, efforts qu'il préconise de poursuivre.

Monsieur Philippe EMIN rappelle qu'il n'y a pas d'emprunt contracté au cours du dernier mandat et depuis la création de la commune nouvelle en 2029 à Plateau d'Hauteville.

Un seul emprunt a été contracté à Cormaranche en Bugey pour la résidence Haissor sur le mandat 2014-2020

Il rajoute qu'il n'y a eu aucune augmentation des taux d'imposition, les seules variations étant liées au lissage des taxes et à l'augmentation des bases d'imposition par l'état. Il faut poursuivre en ce sens.

Monsieur Philippe EMIN rappelle également le redressement de la régie des énergies qui menaçait la commune de mise sous tutelle en 2019. La contractualisation avec Haut Bugey Energie pour la Délégation de service Public, avec à la clef un droit d'entrée de 600 000€ réglé par le délégataire à la commune et la mise en place d'une redevance annuelle de 50 000€ sur les 5 premières années, puis de 100 000€ à compter de 2026, a permis de retrouver la confiance des organismes bancaires et de reconfigurer la dette de la régie des Energies sur la durée de la DSP, avec une annuité de 62 000€ compensée par la redevance du délégataire.

Aujourd'hui la situation est saine, le délégataire porte un projet très important de développement du réseau de chaleur d'Hauteville-Lompnes avec doublement de la puissance livrée et création d'une deuxième chaufferie.

2.2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune – 2026/2032 (délibération),

Madame Nicole Rosier expose qu'en raison du renouvellement de l'assemblée, il convient d'adopter le règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune.

Pour rappel, le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. Le RBF fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il est rappelé que le budget principal de la commune et les budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Planachat », « Gîte d'Hostiaz », « Gendarmerie », « Petite Enfance » et « Section de Vaux Saint Sulpice » sont soumis à la nomenclature M57.

Le budget de la régie des énergies, étant un budget de SPIC (service à caractère industriel et commercial) conserve sa propre nomenclature (M41).

Le RBF doit notamment :

- rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la commune, dont les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget ;
- préciser les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels ;
- préciser les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;
- être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Le RBF peut néanmoins être révisé à tout moment au cours de la mandature par un nouveau vote de l'assemblée délibérante ;

Le RBF est valable pour la durée de la mandature, soit une validité de 2026 à 2032. Et il évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires.

Conformément à l'avis favorable de la commission finances du 18 mai 2026, sur proposition de Madame Nicole ROSIER adjointe aux finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération, pour la durée de la mandature, soit une validité de 2026 à 2032 ;
- **PRÉCISE** que ce règlement s'appliquera au budget principal de la commune et aux budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Planachat », « Gîte d'Hostiaz », « régie des Energies », « Gendarmerie », « Petite Enfance » et « Section de Vaux Saint Sulpice » ;

2.3. Information : décision de virement de crédits n°1/2026 - Budget Général - au titre de la fongibilité des crédits

Madame Nicole ROSIER rappelle la notion de fongibilité des crédits (article 2.4 du RBF) qui permet à l'assemblée délibérante, au moment du vote du budget, de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

La délibération n°2026-02-11 du 25 février 2026 du vote du budget primitif 2026 du budget GENERAL donnait délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit 416 167 € pour 2026,
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit 395 350 € pour 2026.

Le 9 mars 2026, sur demande de la trésorerie, il a été décidé de procéder au virement de crédits suivant afin de pouvoir établir le paiement de l'avance à l'entreprise VINCENT TP dans le cadre du marché du lot 1 Terrassement et VRD de l'aménagement de la place du Dr Rougy.

Compte/chapitre	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
2128 – 21	Autres aménagements de terrain	- 15 740 €	
238 – 23	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 15 740 €	
	Total de la section d'INVESTISSEMENT	0 €	0 €

2.4. Information : suppression de l'autorisation préalable des poursuites donnée par l'ordonnateur au comptable public

Le décret n°2026-141 du 27 février 2026 relatif à l'exercice des mesures d'exécution forcée pour le recouvrement des titres de recettes supprime la notion d'autorisation préalable des poursuites, en modifiant l'article R. 1617-24 du Code général des collectivités territoriales.

Le rôle du comptable : une obligation de moyens

Après avoir effectué ses contrôles, le comptable public prend en charge, dans sa comptabilité, les titres de recettes (non fiscaux) transmis par l'ordonnateur.

Il est tenu de mettre en œuvre toutes diligences nécessaires, c'est-à-dire adéquates, complètes et rapides, pour assurer le recouvrement des recettes locales. Cette mission constitue une obligation de moyens et non de résultat.

Dès lors, en cas d'échec du recouvrement amiable, il lui appartient d'engager des poursuites pour recouvrer les sommes dues.

Suppression de l'autorisation préalable à compter des élections municipales de 2026

Jusqu'à présent, la mise en œuvre de mesures d'exécution forcée par le comptable était conditionnée par l'obtention préalable d'une autorisation partielle ou générale de poursuites de l'ordonnateur après chaque renouvellement électoral.

À des fins de simplification et pour faciliter la réalisation de mesures d'exécution forcée, le décret n°2026-141 supprime l'autorisation préalable de poursuites de l'ordonnateur et permet au comptable d'engager les mesures d'exécution forcée en l'absence de solution amiable.

Le décret prévoit que cette modification s'applique à compter des élections municipales de 2026 pour les communes, leurs établissements publics, leurs groupements et les syndicats.

L'ordonnateur conserve cependant la possibilité de s'opposer à la mise en œuvre des mesures d'exécution forcée par le comptable, conformément à ses compétences et au principe de libre administration des collectivités locales.

Il peut décider, par écrit et après avis du comptable, que la mise en œuvre de certaines mesures d'exécution forcée soit soumise à son autorisation. Cette décision peut concerner pour tout ou partie des titres qu'il émet et peut porter sur tout ou partie de la durée de son mandat.

2.5. Location d'un bureau à la Pépinière à ADMR du Valromey **(délibération)**

Monsieur Jacques DRHOUIN rappelle que la commune de Plateau d'Hauteville est propriétaire de locaux en nature de bureau situés 133, rue des Fontanettes – Bâtiment les Ollières – Hauteville -Lompnes.

La commission a été informée de la demande de l'Association d'Aide à Domicile en milieu Rural de l'antenne de champagne en Valromey pour louer un bureau en hôtel d'entreprise afin d'exercer son activité sociale une demi-journée par semaine : assurer des permanences pour rencontrer les bénéficiaires et salariés de l'Aide à domicile.

L'ADMR propose un service essentiel qui vise à fournir une assistance aux personnes en perte d'autonomie vivant dans des zones rurales, souvent éloignées des centres urbains et des services publics.

Une convention en pépinière d'entreprise sera à établir sur le bureau B du bâtiment « Les Ollières » pour une durée maximum de 23 mois, soit du 1er juin 2026 jusqu'au 30 avril 2028, moyennant une redevance

mensuelle de 25 € TTC, soit 75 € TTC versée chaque trimestre à la caisse du percepteur d'Oyonnax, aucune caution ne sera exigée.

Le Conseil municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la mise à disposition d'un bureau dans le bâtiment « les Ollières » à ADMR du Valromey, selon les modalités exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

2.6. Délégation au maire de la décision d'admission en non-valeurs jusqu'à 200 € (*délibération*)

PREND ACTE de la sortie de Madame Marie-Hélène PERILLAT à 19h25

Le Conseil Municipal se poursuit en présence de 27 conseillers

Madame Nicole ROSIER précise que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération,

Le seuil de délégation fixé par la délibération ne peut être supérieur à 200 €.

Le seuil de 200 € s'apprécie par titre et non par tiers et sans considération temporelle.

Madame Nicole ROSIER rappelle qu'un titre est dit irrécouvrable lorsque sa perte apparaît comme certaine et définitive. C'est le comptable public qui engage les poursuites contre le débiteur et qui nous transmet un état.

Exemple de cause de non-recouvrement : décès, personne disparue, reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite,

Sur proposition de Madame Nicole ROSIER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, correspondant à des créances irrécouvrables d'un montant inférieur ou égal à 200 €.

PREND ACTE du retour de Madame Marie-Hélène PERILLAT à 19h26

Le Conseil Municipal se poursuit en présence de 28 conseillers

3. COMMISSION AGRICULTURE, FORET, ENVIRONNEMENT DU MERCREDI 06 MAI 2026 A 17h00

Monsieur le Maire Philippe EMIN donne la parole à Monsieur Gérard CHAPUIS pour la présentation des éléments principaux de ce point.

Forêt

3.1. Présentation à la commission des agents ONF couvrant les forêts communales et sectionales

3.2. Présentation d'un bilan des ventes de bois (2020-2025) pour les forêts communales et sectionales

- Part des ventes d'urgence bois secs et scolytés
- Part des ventes bois verts
- Evolution du CA des ventes sur la période (différenciation volumes et CA Bois verts et bois secs-ventes normales et ventes d'urgence)

Monsieur Gérard CHAPUIS présente les données compilées pour l'ensemble des secteurs de Plateau d'Hauteville :

Recettes	Travaux	Autres dépenses (Taxe 2€/ha, % ONF sur vente des bois)	Frais exploitations	Subventions	Total recette après dépenses + aides
1 976 978,84 €	282 394,48 €	152 841,00 €	586 198,60 €	155 210,00 €	955 544,76 €

Sur la période **2020 - 2025**, la commune du Plateau d'Hauteville a eu une récolte totale de **62 886 m³** avec des années très hétérogènes.

Sur la période **2020 - 2025**, la commune du Plateau d'Hauteville a eu une recette totale, après soustraction des différentes dépenses, de **955 544,76 €** soit **191 109€** de moyenne par an.

De plus, sur cette période, la commune a dépensé **282 394,48 €** en travaux divers, bénéficiant de **155 210 €** de subventions, soit une moyenne de **25 436 €/an** payés par la commune. Le pourcentage d'investissement de la commune dans la forêt est d'environ **29% des recettes**

- 3.3. Présentation du bilan des travaux sylvicoles et autres engagés sur la période (2020-2025) pour les forêts communales et sectionales
- 3.4. Prévisions et état d'avancement des ventes de bois 2026 pour les forêts communales et sectionales
- 3.5. Programmes de travaux 2026 sur les forêts communales et sectionales (validés-restant à valider) **(délibération)**

Monsieur Gérard CHAPUIS revient sur le programme initial de travaux sylvicole pour l'année 2026, validé lors de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2026, qui prévoyait un montant estimatif global de 51 160 € HT.

Le taux de subvention applicable à ces travaux a augmenté, passant de 60 % à 80 % dans le cadre du plan France Nation Verte.

Un montant total de travaux complémentaires a été estimé à **18 050 €**, soit un montant total de travaux 2026 estimé à **66 770 €**. **Et un Montant résiduel pour la commune après subventions de 44 224€**

Commune/Secteur	Parcelle	Nature travaux	Montant travaux (HT)		Résiduel commune	Type subvention
			Sans	Subventions		
Hauteville-Lompnes	38	Dégagement semis (+ communication)	5 490 €	2 190 €	3300€	Fond Local
Hauteville-Lompnes	2/36/53/78/38	Dégagements plantations	8 290 €			X
Hauteville-Lompnes	53	Répulsif plantation	1 890 €			X
Cormaranche en Bugey	11/16/17	Dégagements plantations	5 940 €			X
Cormaranche en Bugey	11/16/17	Regarni plantations	3 490 €			X
Cormaranche en Bugey	55/67	Plantation avec enrichissement et première application de répulsif	13 370 €	10 696 €	2674€	France Nation Verte 80% sur facture
Genevray	31/33	Dépressage	7 310 €	4 386 €	2924 €	France Nation Verte 60% sur facture
Thézillieu	23	Dégagement semis	2 940 €	X	X	X
		TOTAL	48 720 €	17 272 €	31 48 €	

PROGRAMME DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES PLATEAU D'HAUTEVILLE 2026 :

Commune	Parcelle	Nature travaux	Montant travaux (HT)		Résiduel commune	Type subvention
			Sans	Subventions		
Cormaranche en Bugey	55/67	Entretien des plantations sur 3 ans	14 170 €	11 336 €	2834 €	France Nation Verte –

						80 % sur facture
		Assistance administrative et technique à la conduite de dossier de financement	1 800 €	1 440 €	360 €	France Nation Verte – 80 % sur facture
Vaux St Sulpice	6	Dégagements de plantations	2 080 €		X	X
		TOTAL	18 050 €	12 776 €	3194 €	

Sur proposition de Monsieur Gérard CHAPUIS,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **CONFIRME** l'engagement des travaux sylvicoles décidés par la délibération n°2026-01-11 et corrigés selon les montants exposés ci-dessus.

Monsieur le Maire Philippe EMIN conclut en précisant que la validation des financements pour les dossiers déposés et qui permettraient d'obtenir, pour certains travaux, 80% de subventions par France Nation Verte, serait une bonne chose pour la commune.

3.6. Avancement concernant les Points de rencontre prévention feux de forêts

Monsieur le Maire Philippe EMIN présente les sites d'implantation des 22 points de rassemblement en forêt en cas d'incident, d'accident ou d'incendie, carte à l'appui.

En forêt, les secours mettent en moyenne **25 min** pour arriver (contre 13 min en ville) en raison de l'isolement, du réseau téléphonique limité et des difficultés d'accès.

Pour pallier ces contraintes, des points de rencontre secours en forêt (PRSF) ont été créés : il s'agit de points géolocalisés, signalés et couverts par le réseau téléphonique.

Ils sont matérialisés par un panneau comportant un symbole à flèches et point blancs sur fond rouge, le numéro des secours (112) ainsi qu'un identifiant du PRSF, composé du numéro du département suivi du numéro d'identification du point de rencontre.

Ils concernent **tous les types d'interventions en forêt** : accidents de chantier, malaises, chutes, ainsi que feux de forêt.

Ils sont destinés à réduire les délais d'intervention, simplifient la localisation et renforcent la sécurité des usagers et professionnels de la forêt.

Ces PRSF sont également répertoriés et indiqués par leur identifiant sur un **plan « Point de rencontre secours en forêt (PRSF) »**, réalisé par l'ONF et une application permet le guidage vers ces différents points de secours.

Suite à une question de Monsieur Philippe VIRARD, Monsieur le maire confirme que la localisation GPS est instantanée si on fait le 112 avec un portable.

3.7. Chablis 2026

3.8. Affouages

Monsieur Gérard CHAPUIS fait une présentation des affouages par secteurs :

Hauteville-Lompnes :

Pas d'affouage cette année.

Cormaranche : Pas d'affouage.

Hostiaz : Les affouages suivent leur cours, les parcelles sont exploitées directement par les affouagistes.

La parcelle 17 est prorogée depuis trois ans et tout le bois n'a pas été complètement sorti. L'ONF assure le marquage et repasse sur les traces.

Thézillieu : Le bois d'affouage mis en bord de route par MM. Bernard CORTINOVIS et Lucien ALLOMBERT.

Genevray : L'exploitation est assurée directement par les affouagistes (en propre).

Ste Blaizine : Le bois d'affouage est marqué et la coupe est effectuée.

Catagnolles : Le bois d'affouage est marqué et la coupe est imminente.

Lavant : Une réunion de médiation relative à la gestion de l'affouage est prévue le 21 mai 2026.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT revient sur le cas d'un affouagiste qui voulait utiliser son abatteuse mais qui n'a pas été autorisé à le faire. Concernant Lavant, dont les terrains sont pauvres en feuillus, il précise qu'un autre bosquet est à exploiter cette année.

Agriculture

Point sur les projets de pastoralisme

3.9. Goya Ferme Guichard

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick GENOD qui revient sur l'avancée des travaux du Goya de la ferme guichard. Il ne manque que de l'eau à ce jour avec un travail sur l'alimentation des bacs des 4 parcs et les travaux de canalisation à réaliser ainsi que quelques détails de clôture à régler.

Monsieur le Maire précise que l'alimentation du Goya se fait uniquement par la pluviométrie annuelle.

3.10. Parc AFP Gour et Mont Rova (*délibération*)

Monsieur le Maire Philippe EMIN donne la parole à Madame Coralie BEVOZ pour la présentation des travaux du Parc pastoral anti-loups de l'AFP à MONT ROVA et son financement.

L'association foncière pastorale de Gour Mont-Rova sur notre commune de Plateau d'Hauteville regroupe des propriétaires fonciers avec pour objet le regroupement et l'entretien de parcelles agricoles pour le pastoralisme.

Ainsi la ferme des Dergis exploite un parc sur le secteur de Longecombe.

Ce parc nécessite aujourd'hui des travaux de broyage et de réfection de clôtures pour bovins sur certains secteurs et de grillage anti-loup + fils électriques pour ovins sur d'autres secteurs afin de protéger le troupeau de la prédation

Le programme de Travaux s'élève à 44 285,00 € HT (travaux + Assistance à maîtrise d'ouvrage), soit 53 142,00 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

- 26 256,96 € de subventions
- 18 028,04 € de reste à charge.
- 8 857 € de TVA

Il a été acté entre La Ferme des Dergis et la commune une prise en charge à part égale du résiduel soit 9014,02€.

-La maîtrise d'ouvrage est portée par l'AFP, qui doit donc régler les entreprises et récupérer la TVA.

-L'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et technique est réalisée par la SEMA (demande de subvention, gestion des entreprises, suivis de chantier, demande de paiement).

-La commune fera l'avance financière de 44 285€ à l'AFP avant la réalisation des travaux

Dans le même temps, la ferme des Dergis versera à l'AFP sa participation de 9 014,02 €.

L'AFP disposera ainsi des 53 142,00 € , montant à régler aux entreprises au moment de la réalisation des travaux.

Une fois les travaux réalisés, la subvention versée ainsi que la TVA récupérée l'AFP reversera à la commune les 26 256,96 € + 8 857 € = 35 113,96 €

Sur proposition de Madame Coralie BEVOZ,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **VALIDE** ce plan de financement et la participation à hauteur de 50% du reste à charge pour la commune soit 9 014,02 € ainsi que l'avance de 44 285€ à faire par la commune à l'AFP

Hors commission

Convention de pâturage des parcelles jouxtant la Ferme Guichard entre la commune et l'exploitant agricole **(délibération)**

Monsieur Patrick GENOD précise que la convention de pâturage qui est proposée sera établie entre la commune de Plateau d'Hauteville et le GAEC des Sources dont le siège est situé à Prémillieu.

Elle porte sur environ 17,3 hectares de terrains communaux destinés à l'installation pérenne d'un troupeau bovin.

Elle fait suite aux travaux réalisés par la commune et le SR3A pour l'alimentation en eau des parcs, indispensable à l'activité pastorale.

La convention est établie pour 5 ans (2026-2030), avec possibilité de reconduction.

Le fermage annuel est fixé à 138,75 €, révisable selon l'indice préfectoral.

L'exploitant assurera l'entretien des parcelles, clôtures et équipements d'abreuvement, ainsi qu'une gestion extensive adaptée à la ressource en eau disponible.

La commune conservera à sa charge des parties enterrées du réseau d'eau et des équipements neufs sous garantie.

Le GAEC devra également maintenir l'ouverture paysagère des sites et respecter les mesures environnementales prévues, notamment la préservation de zones non pâturées avant mi-juillet.

Un suivi annuel entre la commune et l'exploitant permettra de vérifier l'état des équipements et le respect des engagements de chacun.

Monsieur Philippe VIRARD s'interroge sur le tracé du sentier des VTT qui traverse précisément ce pré, ce à quoi lui répond Monsieur Patrick GENOD que le terrain sera équipé pour les cyclistes qui devront malgré tout passer dans le parc au milieu des bovins.

Concernant la fonction défense incendie du goya, Monsieur Didier BOURGEAIS ajoute que le Goya n'est pas encore référencé car il n'est pas encore rempli.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ACCEPTE** les termes de la convention avec le GAEC des Sources, demeurant 214 route du col du Ballon, 01110 PREMILLIEU (n° Siret : 379 950 678 00019), représenté par Monsieur Thibaut TORRION.

Les recettes issues des loyers annuels imputées au compte 752 du budget général 2026.

Madame Amélie Henry demande s'il est possible d'avoir les codes d'accès au portail ONF. Monsieur le Maire Philippe EMIN lui répond qu'une formation dédiée va être mise en place avec l'ONF pour les membres de la commission forêt.

4. COMMISSION TRAVAUX, RESEAUX, BATIMENTS, VOIRIE-CHEMIN, URBANISME DU LUNDI 18 MAI 2026 A 16 h 00

Urbanisme

- 4.1. Cession par la commune de Plateau d'Hauteville d'une partie du chemin de Tré Charavu au profit de M. Jean EMIN **(délibération)**

Ce point est ajourné et reporté en attente des références parcellaires et du plan d'arpentage avec les surfaces exactes.

- 4.2. Dossiers d'urbanisme

Travaux

- 4.3. Poubelles et distributeurs de sachets pour déjections canines

Monsieur Xavier BOSCH rappelle l'importance de l'enjeu de la gestion des déjections canines sur la commune de Hauteville-Lompnes.

En effet, il s'avère nécessaire d'inciter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections sur les espaces publics ainsi qu'à proximité des lieux où se trouvent des enfants (ex : crèche, parc du Pontet). Il en va d'un enjeu de salubrité publique mais aussi du respect des agents assurant l'entretien des espaces verts. Il est proposé d'installer des distributeurs de sachets avec poubelles. A cet effet, le devis d'une société locale AXEIS FABRIQUE propose un matériel personnalisé selon les souhaits de la commune et à un prix très compétitif. Pour une commande comprise entre une à dix unités, le prix de la borne de propreté d'hygiène canine s'élève à 199.40€ HT. L'option poubelle, quant à elle, s'élève à 97.89€ HT unité.

Sur proposition de la commission, le conseil municipal accepte de commander des totems canin avec poubelles intégrées et souhaite que l'installation de ces totems soit fortement relayée en termes de communication sur l'application de la Mairie (ZEN Connect), sur des petits panonceaux, etc...

La commission propose une première implantation de 5 totems (plus 1 en réserve), tous situés à Hauteville où se concentrent les problèmes de déjections canines, à savoir :

- Place Charvet
- Entrée du parc du Pontet à proximité de la pharmacie (à noter, l'implantation de ce totem permettra également d'empêcher les véhicules de stationner sur le gazon à cet endroit)
- Rue de la République (proximité place Docteur Tacon)
- Crèche (près de l'abris bus)
- A proximités des installations sportives (Boost Center, terrain de foot)

Monsieur le Maire Philippe EMIN précise qu'il est nécessaire de faire de la sensibilisation à ce sujet car il s'agit d'un problème croissant. Monsieur Jean-Michel CYVOCT insiste sur le respect à avoir par rapport au travail de tontes des agents techniques Madame Florence QUICOT rajoute qu'il faut renforcer la vigilance sur les trottoirs également.

4.4. Travaux sur l'Eclairage Public (*délibération*)

Monsieur Alain MASSIRONI rappelle que la gestion des éclairages publics désormais déléguée au SIEA sur tout le périmètre communal, Hauteville-Lompnes compris, permet de profiter de prix d'achat massifiés et d'une plateforme informatique de suivi de l'état du réseau d'éclairage de la commune. Il informe le conseil que les devis proposés par le SIEA sont déjà diminués du montant des subventions (à hauteur de 25% des dépenses résultants des prix plafonds HT du SIEA).

Ceci étant précisé, Monsieur Alain MASSIRONI présente, devis et plans d'implantation à l'appui, les quatre programmes de réfection prévues au budget 2026.

4.4.1 Rue de la chapelle (Hauteville Lompnes)

Monsieur Alain MASSIRONI précise la nécessité sur ce tronçon de remplacer à la fois les luminaires et les mats. En effet ces derniers sont fortement corrodés et la commune ne souhaite pas prendre le risque d'une chute accidentelle de ces derniers. Il est prévu un remplacement de 23 point lumineux contre 24 actuellement.

Dans un souci d'uniformisation progressive (mobiliers urbains), les coloris retenus sont soit le RAL 8002 (Brun) ou 5018 (vert Turquoise), outre les finitions zinc/acier (mat brut) et gris anthracite pour les têtes d'éclairage. En L'occurrence pour les mats de la rue de la chapelle, il sera retenu le RAL 5018 et pour les têtes d'éclairage, le gris anthracite à l'instar des rénovations antérieures.

La dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune pour 23 points lumineux aériens rénovés (contre 24 aujourd'hui) est de 24 137,54€.

4.4.2 Avenue du 11 novembre 1918 (Hauteville Lompnes)

Monsieur Alain MASSIRONI précise qu'il restait huit points lumineux à rénover sur l'avenue. Il s'agit ici de conserver les mats existants et de ne remplacer que les lampadaires afin de garantir une cohérence avec ceux rénovés fin 2024.

La dépense prévisionnelle restant à charge de la commune est de 4 204,69€ pour huit points lumineux

4.4.3 Tré Charavu (Cormaranche en Bugey)

Monsieur Alain MASSIRONI détaille le programme de l'opération : rénovation de trois points aériens dont un défectueux depuis plusieurs années et ajout d'un point lumineux pour couvrir la totalité du hameau. La dépense prévisionnelle restant à charge de la commune est de 3 602.47€.

4.4.4 Place du Docteur Rougy (Hauteville Lompnes)

Monsieur Alain MASSIRONI présente le projet d'éclairage dans le cadre du projet de réaménagement et de végétalisation de la place du Docteur Rougy et du parking du haut. Il est précisé qu'il s'agit ici de mats grande hauteur que la couleur retenue est le RAL 8002 (sablé) et que le mat central actuel sera déplacé et réutilisé pour l'éclairage de l'escalier menant au parking du haut. La dépense prévisionnelle nette prévue restant à charge de la commune est de 37 893.14€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'engager les travaux de rénovation de l'éclairage public et de retenir les 4 offres du SIEA pour respectivement un reste à charge de 24 137,54€ pour la rue de la Chapelle, 4 204,69€ pour l'avenue du 11 novembre 1918, 3 602.47€ pour Tré Charavu et 37 893.14€ pour la place du Docteur Rougy et le parking du haut.

En parallèle des travaux avec le SIEA, Monsieur le Maire Philippe EMIN précise que la résolution de différents aléas sur de l'éclairage public est en cours. 110 points lumineux ont été listés et sont progressivement remis en état de fonctionner.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT revient sur la généralisation des LED. Il précise qu'il est important de considérer aussi le coût de la maintenance induite par un équipement en LED qui n'est pas éternel. Il rajoute qu'il va falloir s'occuper également, au fur et à mesure, des armoires de gestion de l'éclairage qui sont partiellement vétustes. Cela représente 80 armoires au total.

Monsieur Alain Massironi conclut ce point en précisant que les luminaires LED des rues du 11 novembre et de la chapelle ont une puissance de 29W. De nouveaux mâts vont aussi être installés vers la gendarmerie, voieries hautes et basses.

4.5. Radiateurs pour la pataugeoire de la crèche

Monsieur Jean-Michel CYVOCT précise que des aérothermes électriques vont être installés en appoint pour la pataugeoire de la crèche.

4.6. Rénovation de la « chèvre » du bac de Longecombe (*délibération*)

Monsieur Jean-Michel CYVOCT informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de rénover la fontaine de Longecombe, alimentée en eau de source, notamment car la pierre s'est fendue avec le gel. Pour l'occasion, un nettoyage de la totalité des bacs sera effectué.

Un devis a été demandé à l'entreprise PESENTI PERE ET FILS pour le remplacement de la partie dégradée en colonne centrale. Le montant s'élève à 3 642.74€ HT. Montant auquel il conviendra d'ajouter la variante qui concerne le nettoyage de l'ensemble « bassin et colonne » par aéro-gommage. Et ce, pour un montant complémentaire de 809.10€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'engager les travaux de rénovation de la fontaine pour un montant HT de 4 451.84 euros et de retenir l'offre de l'entreprise PESENTI PERE ET FILS.

4.7. Point d'avancement de la toiture de l'ancienne mairie école de Cormaranche-en-Bugey

Monsieur Jean-Michel CYVOCT informe l'assemblée que les travaux ont avancé conformément au planning et sont terminés. Les services techniques ont profité de la présence des échafaudages pour nettoyer les entourages de fenêtres et les parties en pierre.

4.8. Installation des caméras en fin d'année

4.9. Questions diverses

4.9.1. Achat d'une épaveuse

Madame Coralie BEVOZ informe l'assemblée que la commune nouvelle compte aujourd'hui un linéaire très important de chemins et voies nécessitant un élagage régulier.

L'épaveuse, dont est équipé le tracteur de Cormaranche en Bugey, est en fin de vie et ne peut plus être maintenue. Les membres de la commission proposent donc de lancer une consultation auprès de 4 fournisseurs pour le remplacement de ce matériel en demandant, en variante, une option lamier.

4.9.2. Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques de la Mairie et du Centre Technique Municipale

Monsieur Jean-Michel CYVOCT revient sur l'installation de bornes de recharges électriques pour les véhicules de la mairie. Une réflexion pour les mettre également à disposition du personnel de la mairie est en cours mais il faut voir à quelles conditions.

Le constructeur revend son courant directement sur le réseau. Il faut étudier la possibilité pour le CTM de se raccorder dessus mais attention à ne pas ouvrir la porte à la renégociation d'un contrat moins avantageux

Monsieur Alain MASSIRONI informe l'assemblée de la mise en place d'une voie douce en enrobé de 2.5m sur la voirie créée en dessous de la gendarmerie (rue de Bellecombe)

Monsieur Philippe VIRARD demande si le nouveau hangar du CTM va libérer des espaces par ailleurs. Monsieur Jean-Michel CYVOCT répond que cela serait envisageable sur le hangar Lambert mais que cela nécessite une réflexion en amont. En effet, il émet des réserves quant à la compatibilité de gestion du CTM et la séparation du matériel festif.

5. COMMISSION SPORT, ASSOCIATIONS ET PROXIMITE, ASSOCIATIONS, ET ANIMATION DU MARDI 19 MAI 2026 A 18h30

5.1. Épreuves sportives à venir sur la Commune

Madame Coralie AUGER nous fait un récapitulatif et un descriptif synthétique des épreuves sportives à venir sur la Commune :

- Trail de la Gi j'y monte (7 juin 2026)

15^e édition du trail organisé par l'Union Sportive de Cormaranche en Bugey (USCB), seule association communale organisatrice d'un trail. Départ de tous les parcours depuis La Praille. Plusieurs distances proposées : courses enfants (1, 2 et 4 km) et trails de 8, 16, 35 et 43 km. Le parcours de 16 km est inscrit au Challenge Montagne des Courses de l'Ain. Plus de 400 participants sont déjà inscrits. La Commune accompagne l'événement par la mise à disposition de matériel logistique.

- Forest'Cime Challenge et Gran Fondo – 26 au 28 juin 2026

Épreuve cyclosportive traversant les montagnes de l'Ain et du Jura sur trois étapes :

Jour 1 -26 Juin =>Arbent Plateau d'Hauteville

Deux formules sont proposées : « Performeur » (400 km) et « Découverte » (285 km). L'événement est limité à 150 participants en formule tout compris.

Jour 2 -27 Juin => Plateau d'Hauteville -Plateau d'Hauteville

=> La Forest'Cime Gran Fondo avec trois parcours de 55 à 131 km. Jusqu'à 500 cyclistes sont attendus sur cette étape.

Jour 3- 28 Juin => Plateau d'Hauteville -Arbent

- Ain Bugey Valromey Tour et Valromey Tour Féminin U19 (13 juillet 2026)

Le Plateau d'Hauteville accueillera le départ d'une étape du Valromey Tour Féminin U19 (départ 10h00) et de l'Ain Bugey Valromey Tour Masculin (Départ 15h00). Les deux courses partiront Boulevard Dumarest au niveau du Casino et traverseront le centre-ville avant de rejoindre Champdor puis Les Plans d'Hotonnes via le col de la Rochette. Environ 305 coureurs sont attendus au total. Un village départ sera installé sur le parking du Casino avec fermeture du boulevard Frédéric-Dumarest durant la journée. La Commune apporte un soutien technique, matériel et financier de 2 500 €.

- Ultra Trail du Grand Colombier (UTGC – 26 septembre 2026)

Deuxième édition de cet ultra-trail organisé par l'association « Les Intenses Sessions ». L'épreuve comprendra notamment un trail de 45 km au départ d'Hauteville ainsi que des formats de 80 km et 120 km avec une base de vie au Boost Center. Cet événement confirme le développement de l'offre de trail de longue distance sur le territoire. La Commune soutient l'organisation par un prêt de matériel et une subvention de

4 000 €. Une réunion de préparation sera organisée prochainement avec les organisateurs.

5.2. Travaux du Club House du Foot

5.3. Programme d'entretien 2026 des terrains de football

Monsieur le Maire Philippe EMIN informe l'assemblée que l'entretien des terrains est effectué par l'entreprise COSEEC qui est reconduite pour cette prestation. Cette entreprise entretient également les terrains de la plaine de jeux de Bellignat (compétence HBA), et avait déjà été retenue en 2025. Monsieur le Maire présente le tableau suivant incluant le détail des prestations et des dépenses associées :

	Travaux	Dépenses 2026 – Devis (HT)	Dépenses 2025 facturées (HT)
Terrain d'honneur	Aération par perforation	1 960 €	2 403 €
	Scarification, ramassage et dépose des déchets en bordure de terrain	1 260 €	
	Epandage (fournitures + épandage)	1 442 € (3 épandages)	1 557 €
	Aération d'automne et d'hiver (perforation pour faciliter l'entrée d'eau)	1 960 € (terrain d'honneur + 1 autre terrain à définir)	
Terrain Annexe 1 (main courante posée l'an dernier)	Aération par perforation	1 960 €	
	Epandage (fournitures + épandage)	959 € (2 épandages)	
Terrain Annexe 2	Aération par perforation	1 960 €	2 403 €
Terrains d'entraînement	Epandage (fournitures + épandage)	959 € (2 épandages)	1 036 €
	Frais d'aménagé et repli du matériel	250€	250€
TOTAL		12 710 €	7 649 €

5.4. Achat de 2 cages de football pour l'un des terrains de football

Madame Céline Gros explique que le remplacement des cages est prévu à la suite des observations de la Commission d'homologation du district de l'AIN de Football. Cette dernière a relevé un non-respect des normes de sécurité à plusieurs niveaux (scellement, maintien des filets, barres à l'arrière, du type d'accroche, etc.).

Madame Céline Gros souligne également que ce sont les agents de la Commune qui ont posé les mains courantes, filets pare ballon, bancs de touche sur le terrain de rugby et terrain annexe les années précédentes, et que certains de ces travaux et fournitures font l'objet d'une demande de financement en cours auprès de la fédération Française de Football. Ces cages de football sont destinées au terrain d'honneur (football à 11).

Le Montant pour la fourniture et l'installation de ces 2 cages s'élève à **6050€ HT**

Les cages se trouvant actuellement sur le terrain d'honneur, seront déplacées sur un terrain annexe.

5.5. Convention avec HBA de gestion des espaces verts du complexe sportif et bilan 2025

Monsieur Le Maire Philippe EMIN revient sur le Bilan 2025 des coûts d'entretien des espaces verts avec HBA en précisant qu'il ne s'agit pas d'une convention mais bien d'un bilan

L'entretien du complexe sportif, incluant le matériel nécessaire à l'entretien des terrains ainsi que le traçage, a fait l'objet d'investissements réalisés par HBA. Les charges ont ensuite été réparties entre HBA et la Commune selon un prorata défini et correspondant aux utilisations respectives. Un agent de HBA, Monsieur Loïc ACHART, est spécifiquement chargé de ces missions.

Concernant la tonte, l'acquisition d'un robot tondeuse a été financée par HBA et son amortissement est également proratisé. Cet équipement assure l'entretien de la majorité des terrains. Monsieur le Maire rajoute qu'il permet également de libérer du temps pour l'agent technique concerné qui peut faire autre chose pendant la tonte et que la tonte permanente du robot renforce aussi la qualité des pelouses.

La participation de la Commune aux coûts d'entretien des espaces verts a été fixée à 40% pour les charges de personnel et à 80% pour le matériel. Ces taux, initialement déterminés de manière arbitraire, se révèlent toutefois cohérents au regard de l'utilisation effective des équipements, majoritairement par les services communaux. Les terrains sont en effet utilisés par les écoles, par le COP ainsi que par Boost Center.

Monsieur Philippe VIRARD demande si la consommation électrique du Robot est comptée dans le bilan ce à quoi Monsieur le Maire répond non tout en précisant qu'il sera en effet judicieux de l'intégrer pour la prochaine fois.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT ajoute que le robot est actuellement raccordé au réseau électrique des tribunes.

5.6. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition à HBA des installations sportives communales du « complexe sportif » **(délibération)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention de mise à disposition des installations sportives communales du complexe sportif de Plateau d'Hauteville a été signée en 2022 avec Haut-Bugey Agglomération. Cette convention a été conclue au bénéfice de la SEML HB4S, à laquelle Haut-Bugey Agglomération a confié la Délégation de Service Public du Centre Européen de Stages et Séjours Sportifs (CE3S).

Monsieur le Maire précise qu'en 2022, du fait de l'utilisation intensive des terrains de football pour les stages sportifs de l'Olympique Lyonnais, les parties avaient historiquement convenu d'une participation importante de la SEML aux charges des terrains, comprenant notamment l'entretien annuel (20 000 €) et la prise en charge de l'arrosage estival (6 000 €). Or, depuis l'arrêt des stages sportifs de l'Olympique Lyonnais, la fréquentation des terrains a diminué, tandis que les coûts d'entretien et d'arrosage sont demeurés inchangés, pesant lourdement sur le budget de la SEML.

Monsieur le Maire propose donc, conformément à la délibération de HBA, de modifier cette convention par voie d'avenant afin d'adapter ses conditions aux usages actuels, selon les modalités suivantes :

- Suppression de l'obligation par la SEML d'assurer l'entretien annuel des terrains pour un montant de 20 000 € par an et suppression, en parallèle, de la participation annuelle de la commune au délégataire de 10 000 € (*Article 5*) ;
- Reprise du compteur d'eau pour l'arrosage des terrains (6 000 €) par la commune et mise en place

d'un forfait locatif compensatoire pour la mise à disposition à HBA ou son délégataire de l'ensemble des installations communales du plateau sportif à hauteur de 7 000 € TTC/an, calculé comme suit :

- 3 000 € TTC pour la mise à disposition des gymnases municipaux,
- 4 000 € TTC de compensation pour les coûts d'arrosage,

Cette nouvelle tarification vise à couvrir l'utilisation des infrastructures sur la base du niveau de fréquentation actuel, avec une possible clause de revoyure en 2027, si la fréquentation des installations municipales par les clients du Centre Européen venait à évoluer (*Article 8*).

Monsieur le Maire précise que l'entretien courant des stades est assuré par HBA via une convention de prestations mutualisée avec la commune de Plateau d'Hauteville, permettant d'optimiser la gestion de plusieurs équipements, notamment les terrains de football communaux et le centre nautique sous compétence intercommunale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les modalités de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à Haut-Bugey Agglomération des installations sportives communales du complexe sportif,

Monsieur Philippe VIRARD questionne sur la possibilité de remplacer l'eau potable pour l'arrosage (qui représente un budget de 6000 euros à l'année aujourd'hui) par de l'eau de ruissellement.

Monsieur le Maire répond que des réflexions sont en cours pour trouver des solutions alternatives au réseau d'eau potable. Diverses solutions sont connues dont notamment la présence d'eau en sous-sol à proximité. Solution qui irait de pair avec l'installation d'un arrosage à l'étude par rapport à de l'arrosage automatique.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT précise que l'utilisation des eaux de ruissellement nécessiterait l'achat de pompe afin d'avoir une pression suffisante, ce qui engendrerait aussi des coûts de maintenance.

5.7. Demande de subvention exceptionnelle de l'Union Sportive de Cormaranche en Bugey (USCB)
(délibération)

Madame Sandra CORTINOVIS informe l'assemblée que l'Union Sportive de Cormaranche en Bugey (USCB) a sollicité la commune par courrier pour une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Trail de la Gi J'y Monte 2026. La commission a souligné l'intérêt de cette manifestation sportive, notamment son ouverture aux jeunes grâce aux parcours enfants et son impact en matière d'attractivité du territoire.

Pour l'année 2026, la Commune a alloué à l'USCB une subvention de fonctionnement de 1 500 €, ainsi qu'une subvention de 3 500 €, partagée avec le Ski club de Lompnes, pour la rémunération des entraîneurs. Bien qu'aucun montant n'ait été précisé dans la demande, le conseil municipal valide la proposition de la commission et propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €. Il sera rappelé à l'association d'intégrer à l'avenir l'ensemble de ses besoins financiers dans sa demande annuelle de subvention en début d'année préalablement au vote du budget communal.

Conformément à l'avis de la Commission Sports, Associations, Animation du 19 mai 2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'Association « Union Sportive de Cormaranche en Bugey (USCB) », afin d'organiser la 15^{ème} édition du Trail de la Gijy Monte sur le site de la Praille le 7 juin 2026.

5.8. Décision relative au concert déporté de l'Office du tourisme HAUT-BUGEY

Madame Marie-Hélène PERILLAT informe l'assemblée que HAUT-BUGEY Tourisme souhaite organiser les Concerts d'été du HAUT-BUGEY 2026, une série de 6 soirées musicales gratuites pour le public, sur différentes communes du HAUT-BUGEY (Plateau d'Hauteville, Oyonnax, Izernore-Nantua...).

Date envisagée pour le concert sur Plateau d'Hauteville : 16 juillet 2026

Lieu envisagé à l'origine: place des FFI.

Afin d'organiser ces soirées, un cofinancement équilibré est proposé entre l'Office de Tourisme et la Commune accueillante, à savoir une participation à hauteur de 50 % chacun. Le coût moyen d'un concert est estimé à 800 €, ce qui représenterait une participation communale de 400 €.

La Commune pourra également contribuer par la mise à disposition du lieu, du branchement électrique ou de matériel logistique léger. De son côté, l'Office de Tourisme assure la programmation artistique, la coordination générale ainsi que l'ensemble de la communication (affiches, flyers, réseaux sociaux, presse) et propose à la commune de récupérer la scène dont il est propriétaire.

Monsieur Bernard MACLET suggère de ne pas oublier le quartier de Lompnès avec le Parc Bonafé comme demandé par les commerçants de ce quartier. Toutes les animations ne doivent pas forcément avoir lieu place des FFI comme il l'avait indiqué à la commission

Monsieur le Maire est plutôt favorable à l'idée de délocaliser le concert place de Lompnès (Place des Martyrs).

Associations

5.9. Préparation du Forum des associations du mois de septembre

Madame Claire BILLON rappelle que la date du forum est fixée au premier samedi de septembre, soit le 5 septembre 2026, de 14h à 17h.

Le lieu reste à confirmer :

- La possibilité d'une organisation à la caserne des pompiers d'Hauteville, comme l'an dernier, est à l'étude.
- La salle des fêtes n'apparaît pas adaptée cette année, en raison des travaux sur la place du Docteur Rougy.
- Le gymnase, utilisé certaines années précédentes, nécessite une logistique importante, notamment la pose de moquettes sur le parquet.
- L'organisation à Boost Center est également envisagée

Madame BILLON se charge également de programmer, au mois de juin, une réunion avec les associations afin de lancer l'organisation de l'événement.

Enfin, la question d'une éventuelle participation au Téléthon, dans le cadre du forum, est soulevée, comme les années précédentes. Il conviendra de déterminer si la Commune souhaite s'y associer et, le cas échéant, selon quelles modalités.

5.10. Questions diverses

6. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES JEUNESSE DU MERCREDI 6 MAI 2026 A 18H00

6.1. Elections du Conseil des Jeunes (CDJ)

Madame Claire BILLON rappelle que le Conseil des Jeunes de Plateau d'Hauteville a été renouvelé fin mai, pour une nouvelle mandature de deux ans (2026-2028). Les CE2, CM1 et CM2 des 3 écoles ont pris part à ces élections.

6.2. Installation du toboggan et jeux au Parc du Pontet

Madame Claire BILLON informe que les jeux commandés par l'actuel Conseil des Jeunes (CDJ) ont été installés par les services techniques : deux balançoires, une balançoire « nid d'oiseau », un nouveau toboggan pour les petits, deux balançoires à ressorts, une toupie, le tourniquet a été réparé et remis en place.

Le toboggan géant est en cours d'installation dans le parc du Pontet. Il est en partie financé par une subvention MSA de 1500€. La fourniture plus l'installation du toboggan représente 25 882€ HT et l'aire de jeux 6021€ HT.

Il s'avère que l'implantation telle que réalisée ne convient pas et devra être revue par l'entreprise, l'intervention est programmée première semaine de juin.

La commission s'accorde à dire qu'il conviendra d'organiser une réception-inauguration de ce toboggan avec le conseil des jeunes, les associations, le conseil municipal, l'entreprise et les financeurs

6.3. Présentation du PEDT/CTG

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) du Plateau d'Hauteville est un cadre stratégique construit collectivement sur plus d'un an, impliquant 45 acteurs locaux (éducation, petite enfance, associations, institutions). Il vise à organiser et renforcer la politique éducative locale pour les 0–18 ans sur la période 2026–2030.

Les Objectifs du PEDT

Le PEDT sert à :

- Assurer une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Garantir l'égalité d'accès aux services éducatifs
- Adapter les réponses aux spécificités d'un territoire rural de moyenne montagne

Les 4 orientations stratégiques :

- Favoriser le bien-être des enfants
- Soutenir et accompagner la parentalité
- Offrir un environnement accueillant et adapté aux familles
- Renforcer la communication et la coordination entre acteurs

Ces axes se déclinent en 14 actions concrètes, mises en œuvre progressivement et évaluées chaque année.

La Convention Territoriale Globale (CTG) découle de ce PEDT.

Dans la continuité du PEDT, en fin d'année 2025, la commune de Plateau d'Hauteville a cosigné la Convention Territoriale Globale avec les communes de Saint-Martin-du-Fresnes, Montréal-la-Cluse, Martignat et Nantua et la CAF.

Monsieur le Maire Philippe EMIN précise que la CTG aurait pu s'envisager avec le périmètre complet de l'agglomération HBA, ce qui n'a pas été le souhait des communes du bassin oyonnaxien hormis Martignat. La convention a donc été signée entre les communes de Nantua, Montréal-la-Cluse, StMartin du Frêne, et Plateau d'Hauteville.

Monsieur Yann Cruiziat rajoute que c'est effectivement important car Oyonnax fait partie d'une autre CTG et que cela a des conséquences sur le montant des subventions accordées par la CAF. Monsieur Philippe EMIN acquiesce et souhaite que le sujet soit remis sur la table de l'intercommunalité.

6.4. Questions diverses

7. COMMISSION CULTURE ET CINEMA DU 11 MAI 2026 A 18H15

7.1. Acteurs culturels de la commune

Madame Solange DOMINGUEZ souligne :

- la richesse des acteurs culturels à Plateau d'Hauteville
- les propositions variées pour tout public
- le totem installé devant la place du Dr le Tacon qui recense l'ensemble des offres

Notre commune a la chance de disposer d'un Cinéma, d'une bibliothèque municipale et d'un Casino en plus des nombreuses associations : Le Dreffia, Sana, Centre social et culturel, L'escalade Culturelle, Aindigo, Musicole, Le CACL, la Cie du Mont Royal, 3 chorales (Aintermède, Choryphéé, Cantaelles), 2 comités de Jumelage et 3 festivals (Festival Nature Ain, Festival de Théâtre, Festival des chouettes Lieux).

Madame Solange DOMINGUEZ remercie l'ensemble des bénévoles actifs qui animent notre commune.

7.2. Cinéma : présentation de la DSP et séances dédiées aux établissements de soins et médico-sociaux

Madame Solange DOMINGUEZ rappelle que le gestionnaire du cinéma Novelty est la Société Cinéode en délégation de service public. Le cinéma Novelty est composé de 172 places dont 5 PMR. Il est géré dans le cadre d'une DSP conclue pour une durée de 6 ans (dernier renouvellement au 1er juillet 2021 – fin 30 juin 2027 ;

Obligations du concessionnaire :

- 9 séances minimum par semaine (hors dispositif scolaire) pendant 50 semaines par an
- Ouverture 5 jours par semaine
- Continuer et développer les partenariats (écoles, festival Nature...)

Le concessionnaire doit verser une redevance annuelle de 5000€ TTC par an au titre de l'occupation du domaine public.

Une redevance variable sur Chiffre d'Affaires :

- Si CA < 20000€, 5% du CA
- Si CA entre 20001€ et 40000€, 6% du CA
- Si CA + 40000€, 7% du CA

Une Contribution communale de 39000€ par an est versée pour compensation des contraintes de service public (voir bilan commission suivi DSP réunion du 10/11/2025)

Le 30 avril 2026 a eu lieu la 1ère séance dédiée aux Etablissements de Soins et Médico sociaux (une vingtaine de personnes : résidents, patients, accompagnateurs)

Des questions sont posées quant au renouvellement éventuel du matériel de projection et du soutien à l'activité du Novelty par la création d'un club de Cinéphiles.

7.3. Festivals : Festival Nature Ain, Festival Ame de théâtre, Festival des Chouettes Lieux

Madame Solange DOMINGUEZ informe l'assemblée des différents festivals à venir :

Festival Nature Ain : 29-31 mai 2026 pour sa 13ème édition (voir descriptif plaquette)

- Valorisation de la Nature, biodiversité
- Rayonnement international
- Accueil des scolaires

Festival Ame de Théâtre en Bugey : 30 juillet- 8 août

- Spectacles tous publics
- Têtes d'affiches de renom

Festival des Chouettes Lieux : 15-18 octobre

- Tous publics

7.4. Projet d'exposition des Rescapés de Montluc

Madame Solange DOMINGUEZ présente le Projet d'exposition des Rescapés de Montluc :

- Exposition prévue Le 24 août 2026 à Lyon
- Exposition sous forme de Roll-up qui pourra ensuite être proposée dans notre commune
- Travail de recherche d'informations et photos des raflés de Montluc originaires de nos communes (surtout mené par Le Dreffia et l'ARM)
- La commune de Plateau d'Hauteville est associée à ce projet
- Les membres de la commission sont favorables à une éventuelle participation financière

Un travail de recherche des photos des rescapés de Montluc est prévu soutenu par l'association des rescapés de Montluc (ARM)

Madame Solange DOMINGUEZ donne la parole à Monsieur Bernard MACLET, membre de l'ARM, pour qu'il puisse compléter son propos. L'exposition sur le thème « Les raflés du Bugey » sera présentée au mémorial de Montluc. Les membres de l'ARM vont essayer d'honorer des communes où il n'y a pas eu de raflés mais des rescapés de Montluc. Monsieur Bernard MACLET coordonne cette exposition au titre de l'ARM.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT intervient et précise qu'il serait souhaitable que l'évènement cite l'ensemble des personnes du territoire qui ont transité par Montluc, qu'elles soient rescapées ou qu'elles aient été tuées.

Monsieur le Maire Philippe EMIN demande si les communes ont été sollicitées pour des aides éventuelles. Pas de demande officielle répond Monsieur Bernard MACLET mais une participation ou une aide annexe sous une forme ou une autre sera la bienvenue.

7.5. Convention relative aux Classes à Horaires Aménagés Théâtre du Collège (**délibération**)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention relative à l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Théâtre pour les élèves de 4ème et 3ème du collège Paul Sixdenier a été signée le 1er septembre 2020, pour les périodes scolaires du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 août 2024.

Depuis 4 ans, la classe CHAT du collège Sixdenier a su relever les défis et propose chaque année une représentation de qualité. L'enseignement est dispensé par une compagnie de théâtre, sélectionnée par le Conservatoire, partenaire du projet et une professeure certifiée théâtre du Collège.

Il est précisé que cette convention s'est prorogée par tacite reconduction jusqu'au 31 août 2026. La convention est renouvelée pour 4 années scolaires à compter du 1er septembre 2026 au 31 Août 2029 entre :

- Collège Paul Sixdenier
- Conservatoire à Rayonnement départemental du Haut-Bugey
- Centre Culturel Aragon Oyonnax
- Département de l'Ain
- Commune de Plateau d'Hauteville

Et pourra être renouvelée et/ou modifiée par un avenant exprès.

En plus des classes à horaires aménagés théâtre historiques pour les 4ème et 3ème, ouverture des classes à horaires aménagés théâtre pour les 5ème et 6ème suite à l'accord du conseil départemental qui porte la compétence du collège et du rectorat.

Objectif : suivre une scolarité dans de bonnes conditions tout en développant des compétences théâtrales. La Commune de Plateau d'Hauteville contribue au financement du fonctionnement de ces deux CHA-T (6ème/5ème et 4ème /3ème) au moyen d'une subvention d'un montant de 1 220 €

Conformément à l'avis de la commission CULTURE ET CINEMA du 11 mai 2026, monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter les termes du projet de renouvellement de ladite convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCETPE** les termes du projet de renouvellement de la convention d'organisation des Classes à Horaires Aménagés Théâtre pour les élèves du collège Paul Sidenier (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), pour la période scolaire du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2029.

8. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION

8.1. Retour sur l'installation des commissions et délégations de Haut Bugey Agglomération (HBA)

Monsieur le Maire Philippe EMIN présente brièvement la place des conseillers municipaux qui entrent dans la composition des 12 commissions permanentes de l'intercommunalité, tableau à l'appui, dont le tableau actualisé doit être demandé à HBA.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1. Travaux de restauration du fossé Nord du Marais de Vaux

Monsieur le Maire Philippe EMIN fait une présentation des Travaux de restauration du fossé Nord du Marais de Vaux, document projeté à l'appui. Le chantier réalisé entre l'automne 2025 et le printemps 2026 sur le

nord-est du Marais de Vaux a permis de restaurer un ruisseau autrefois canalisé dans un fossé. Il s'inscrit à la suite des autres chantiers de restauration menés sur le site depuis 2018 par le Conservatoire des espaces Naturels Rhône-Alpes.

Mené avec l'appui de la commune et de l'agriculteur exploitant, le chantier s'est déroulé en trois phases : une phase de restauration hydrologique avec le reméandrement du ruisseau ; l'installation d'une passerelle piétonne sur pilotis pour permettre la traversée des randonneurs dans la partie réhydratée ; et enfin une dernière phase d'aménagements agricoles pour concilier les différents usages du site (élevage, randonnée, chasse etc.). Les différentes phases ont été réalisées par les entreprises Megret (hydrologie) et Jacquemet (passerelle piétonne). Les clôtures, quant à elles, sont en cours d'installation par l'équipe travaux du Conservatoire.

Le budget externe des travaux a été d'environ 38'000€ HT et les financements ont été acquis par le Conservatoire auprès de l'AERMC, le FEDER Région Bourgogne Franche-Comté, le FNADT et le Département de l'Ain.

Parmi les questions diverses, Monsieur Bernard MACLET souhaite une présentation des éléments comptables de la SEM de Plateau d'hauteville. Madame Stéphanie PERNOD lui répond que le rapport annuel d'activité 2025 sera présenté au Conseil Municipal de juillet en même temps que le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Par ailleurs, une discussion s'engage sur la désignation des grands électeurs de la commune pour les élections sénatoriales et la constitution d'une liste unique à représentation proportionnelle et paritaire reflet de la composition du conseil municipal actuel. Monsieur Bernard MACLET propose de déposer une liste unique de 15 titulaires et 5 suppléants représentés à la proportionnelle incluant des élus de la minorité et de la majorité. Monsieur le Maire Philippe EMIN donne son accord de principe avant vérification auprès de la Préfecture de la légalité.

Avant de clôture cette séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates et informations :

- Vendredi soir à 18h : inauguration du Festival Nature en présence du Sous-Préfet
- Samedi matin 11h30 : accueil du comité de jumelage de Ronneburg
- Cormavalanche ce Week-End. Remise des prix à 16h30.
- Prochains Conseils Municipaux : Le 5 juin à 18h30 et le 24 à 19h

A plus longue échéance, le CD01 organise le 17 juin à 13h30 les états généraux des territoires de l'Ain à Ainterexpo où tous les élus municipaux du département sont conviés. L'invitation est arrivée en mairie et sera relayée par mail. Invitation également au SIEA pour les délégués concernés de la Commune.

La séance est levée à 21h26

Philippe EMIN
Maire de Plateau d'Hauteville

Eliane Mermillon
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance